

AVIS PUBLIC

CESSION D'UN IMMEUBLE À TITRE GRATUIT

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), la Ville a acquis un immeuble et l'a cédé à titre gratuit en faveur d'un organisme à but non lucratif.

Les informations de la cession sont présentées dans le tableau suivant :

LOT	DATE DE LA CESSION	CESSIONNAIRE (ORGANISME À BUT NON LUCRATIF)	MONTANT	N° DE RÉOLUTION
6 581 801 (terrain vacant situé sur la rue Saint-Félix)	7 novembre 2023	Espace-Vie TSA	À titre gratuit	2023-277

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 10 novembre 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca